AR Prefecture

016-200054047-20240624-2024_06_24_08-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 13
Excusés-Absents : 10
Délégations : 05

Date de Convocation :
jeudi 13 juin 2024

Date d'affichage :
Jeudi 13 juin 2024

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 13 juin 2024 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, Mme FOURNIER Sylvia, M. LEBRET Hubert, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M CHOPY Laurent, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. BOUTY Philippe, M. GRAVELLE Alain, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, Mme SIMON Sandrine, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, , M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise

Délégations : M. BOUTY Philippe à M DUPRÉ, M. GRAVELLE Alain à Mme VILLEDARY Véronique, Mme LANDREVIE Susanne à Mme LAMANT Marie-Line, Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, M. FELIX Gaël à M. LEBRET Hubert

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2024/06/24
N°08

8 - Personnel Communal : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de personnel entre le Handball Club du Confolentais et la Commune de Confolens

Les collectivités territoriales peuvent, lorsque les besoins du service le justifient, bénéficier de la mise à disposition de personnels de droit privé pour la réalisation d'une mission déterminée qui ne pourrait être menée à bien sans les qualifications techniques spécialisées détenues par ces personnels.

Dans ce cadre, je vous propose de signer une convention entre la commune et l'association du Handball Club du Confolentais afin de mettre à disposition de la Mairie de Confolens un animateur sportif pour la durée mentionnée dans la convention.

De ce fait, il procède à la lecture de la convention de mise à disposition précisant les conditions spécifiques.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APROUVE** les termes de la convention de mise à disposition.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer ladite convention du 1er Septembre 2024 au 31 Août 2025

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 25 juin 2024

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)